

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-5008**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Réaménagement du cours Emile Zola - Tronçon C - Rue L'Herminier à la rue Baratin - Marché n° 2 :
fourniture de bordures et pierres - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de
signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-5008**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Réaménagement du cours Emile Zola - Tronçon C - Rue L'Herminier à la rue Baratin - Marché n° 2 : fourniture de bordures et pierres - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché n° 2 : fourniture bordures et pierre pour l'opération Villeurbanne - réaménagement du cours Emile Zola - tronçon C - rue L'Herminier à la rue Baratin et, également, l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer ce marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération n° 2009-1015 du Conseil du 2 novembre 2009, une individualisation partielle d'autorisation de programme a été décidée sur l'opération n° 0P09O2055 pour un montant de 250 000 €. Elle a permis, notamment, la réalisation des études préalables.

Par délibération n° 2010-1604 du Conseil du 28 juin 2010, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été décidée sur l'opération n° 0P09O2055 pour un montant de 3 025 000 € pour les prestations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre (sur l'ensemble des tranches).

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Villeurbanne a été approuvée, par délibération n° 2011-2278 du Conseil du 27 juin 2011, pour permettre, notamment, l'intégration de la conception de l'éclairage public et des équipements du marché forain et de la conception et de la réalisation des plantations dans le marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération n° 2011-2384 du Conseil du 12 septembre 2011, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été décidée sur l'opération n° 0P09O2055 pour un montant de 855 000 € pour la maîtrise foncière et la réévaluation des coûts des prestations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. Des recettes d'un montant de 181 400 € ont également été individualisées correspondant aux éléments de mission de maîtrise d'œuvre relevant de la compétence de la Ville et définis dans la CMOU (sur l'ensemble des tranches).

Par délibération n° 2013-3968 du Conseil du 24 juin 2013, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme a été décidée sur l'opération n° 0P09O2055 pour un montant de 14 500 000 € TTC pour les travaux de voirie, ainsi qu'une individualisation partielle sur l'opération n° 1P09O2055 pour un montant de 257 140 € TTC pour les travaux d'adduction d'eau potable.

L'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Ville de Villeurbanne a été approuvé, par délibération n° 2013-3969 du Conseil du 24 juin 2013.

Ces fournitures concernent tous les modules en pierres : bordures granit, emmarchements granit, dalles calcaire, emmarchement calcaire, jardinières et cadettes calcaire, blocs granit spécifiques.

Le coût prévisionnel du marché n° 2 est estimé à 554 398,00 € HT.

Ce marché de fourniture pourrait être attribué à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres classera les offres et choisira l'offre jugée économiquement la plus avantageuse.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution du marché n° 2 : fourniture de bordures et pierre pour l'opération Villeurbanne - réaménagement du cours Emile Zola - tronçon C - rue L'Herminier à la rue Baratin.

2° - Autorise dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un appel d'offres, aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché n° 2 : fourniture bordures et pierre pour l'opération Villeurbanne - réaménagement du cours Emile Zola - tronçon C - rue L'Herminier à la rue Baratin et tous les actes y afférents.

5° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2055, le 24 juin 2013 pour un montant de 18 630 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

6° - Le montant à payer en 2014 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2151 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.